

PREFACE

Le décret "*Ne temere*" est un des plus importants décrets disciplinaires publiés par le St-Siège depuis le Concile de Trente. Il modifie considérablement la législation du mariage en ce qui concerne la forme nécessaire à sa validité; et tout en faisant disparaître de graves inconvénients provenant de la nécessité du domicile ou du quasi-domicile, il impose quelques nouvelles obligations à ceux qui sont chargés de la célébration des mariages.

Pour l'utilité de mes élèves, j'avais résumé les règles nouvelles contenues dans ce décret, en les accompagnant d'explications pratiques pour les cas qui se présentent plus ordinairement. Plusieurs prêtres à qui j'ai communiqué ces notes, ont pensé qu'elles seraient lues avec profit par beaucoup de leurs confrères qui, engagés dans un ministère absorbant n'ont pas le loisir de s'appliquer à une étude approfondie de ce document. Le désir de leur venir en aide m'a fait laisser de côté toute autre considération et m'a déterminé à entreprendre la publication de ce petit travail. On y trouvera le décret tout entier, traduit textuellement, en français dans l'ordre où il a été publié, expliqué par des éclaircissements tirés des meilleurs commentateurs qui en aient parlé jusqu'ici.

Je me suis aidé surtout, des articles publiés par Mgr Cronin, dans la revue intitulée "*Rome*" et de la brochure de l'abbé Boudinhon "*le mariage et les fiançailles*". Plusieurs points sont donnés comme douteux; il est à présumer que dans un avenir prochain de nouvelles décisions de la